

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4399

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées de voirie 2014 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacques), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4399**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Opérations globalisées de voirie 2014 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées participent de manière transversale aux politiques de voirie mises en avant dans le plan de mandat, à savoir la sécurité des usagers (de la rue, sécurisation des carrefours accidentogènes, sécurisation des équipements publics), la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (aménagement de mises aux normes de circulation piétonne) et le développement du plan modes doux (aménagement de pistes et bandes cyclables, installation d'arceaux de stationnement vélos et résorption de certains points noirs de circulation des vélos).

Ces opérations se répartissent par stratégie. En effet, dans un souci de lisibilité et de consolidation des prévisions et consommations budgétaires, la direction de la voirie a pris le parti, depuis l'année 2011, de définir des stratégies budgétaires se référant aux différents métiers de la voirie. Celles-ci sont au nombre de 8 réparties en 7 stratégies opérationnelles et une stratégie fonctionnelle.

Ces stratégies permettent d'étudier la répartition des besoins prévisionnels par domaine, de les planifier, les orienter et de cibler les points critiques pour lesquels des efforts doivent être entrepris afin d'offrir aux utilisateurs du domaine public de voirie des espaces de circulation entretenus, accessibles et sécurisés.

En préambule, les volumes financiers des opérations globalisées 2014 sont présentés ci-dessous par programme :

| Autorisation de programme | Budget | Dépenses (€) | Recettes (€) |
|---|----------------|-------------------|------------------|
| P8 - Transports urbains | principal | 750 000 | |
| P9 - Création, aménagement et entretien de voirie | principal | 45 245 532 | 5 771 340 |
| P9 - Création, aménagement et entretien de voirie | assainissement | 130 000 | |
| P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie | principal | 4 470 000 | |
| P12 - Ouvrages d'art et tunnels | principal | 4 400 000 | |
| P21 - Eaux pluviales et ruissellements | assainissement | 1 300 000 | |
| TOTAL | | 56 295 532 | 5 771 340 |

Les objectifs et les montants demandés au titre de l'exercice 2014 sont présentés ci-dessous par stratégie et par opération.

Stratégie 1 - Encourager l'usage des modes de transports alternatifs à l'automobile

Cette stratégie a pour objectif de favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux de déplacement afin de diminuer les nuisances provoquées par les déplacements individuels motorisés. Une large part de cette stratégie collabore à l'application du nouveau plan modes doux et au schéma directeur d'accessibilité, tout en améliorant le maillage transports en commun par le doublement du linéaire de couloirs de bus, l'optimisation des carrefours et l'adaptation des infrastructures pour les transports en commun.

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *Aménagements de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) (opération n° 2899) : autorisation de programme 09*

L'enveloppe prévue est égale à 3 119 532 € en dépenses au budget principal et 130 000 € au budget annexe de l'assainissement et 2 771 340 € en recettes (budget principal).

Les petits aménagements de voirie réalisés pour le compte et à la demande du SYTRAL portent notamment sur la création et la mise en accessibilité d'arrêts de bus. La convention arrêtant la liste de ces aménagements sera proposée au Conseil de communauté dans le courant de l'exercice 2014.

Ce sont ainsi près de 100 aménagements qui sont réalisés chaque année pour des montants de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers d'euros.

- *Réfection des itinéraires de transports en commun (opération n° 2893) : autorisation de programme 08*

L'enveloppe prévue est de 750 000 €.

La programmation concerne essentiellement le déplacement des abribus à la demande de la direction de la voirie et la réparation d'ornierage sur les sites propres de transports en commun en coordination avec le SYTRAL.

- *Modes doux (opération n° 1614) : autorisations de programme 09 et 21 (via l'opération 1895)*

Cette opération participe à la mise en œuvre du plan modes doux par la réalisation d'itinéraires cyclables du réseau structurant, en complément de l'opération individualisée relative aux aménagements cyclables. Cette opération permet également de prendre en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation de services en lien avec les modes doux.

L'enveloppe prévue en investissement est identique à celle de l'an passé, soit 1 500 000 € répartis à hauteur de 1 450 000 € TTC au budget principal et 50 000 € HT au budget annexe de l'assainissement. Les crédits de fonctionnement s'établissent à 370 000 €.

La programmation est la suivante :

- études,
- travaux : 3 opérations à concurrence de 3,5 kilomètres ainsi que le traitement de points noirs de discontinuités du réseau,
- arceaux de stationnement,
- animation (convention avec l'Association Pignon sur Rue).

Stratégie 2 - Assurer la maintenance et la gestion de l'ensemble des tunnels

Cette stratégie regroupe tous les éléments permettant d'assurer de manière permanente la sécurité des usagers et des biens dans les tunnels appartenant à la domanialité de la Communauté urbaine de Lyon, quel que soit leur mode de gestion (régie intéressée, régie, etc.).

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Gros entretien et renouvellement (GER) des tunnels en régie 2010-2014 (opération n° 2100) : autorisation de programme 12*

Cette opération a pour objectif d'assurer la surveillance et la programmation pluriannuelle de gros entretien et renouvellement (équipements et infrastructures), comme cela se fait sur le boulevard périphérique Nord de Lyon. Le but est de conserver, en permanence, les tunnels en régie dans leur état nominal de fonctionnement.

La démarche de surveillance a été lancée en 2010, via le marché de surveillance et inspections détaillées. L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2011 et le marché à bons de commande pour les travaux a été attribué en 2013. La programmation pluriannuelle est élaborée annuellement.

L'enveloppe prévue est identique à celle de 2013, soit 2 200 000 €.

La programmation 2014, notamment les opérations de GER nécessitant la réalisation préalable de projets relevant de la maîtrise d'œuvre, interviendra début 2014 à l'issue de l'analyse des rapports d'inspection.

D'ores et déjà, des opérations urgentes ont été identifiées :

- tunnel Vivier Merle : création de sanitaires + ruissellement,

- tunnel sous Fourvière : renouvellement de 11 variateurs de vitesse, travaux divers de génie civil suite aux inspections périodiques, traitement de fissures,

- tunnel rue Terme, tunnel des Tchécoslovaques, voûte Ouest de Perrache : travaux de gros entretien liés aux engagements vis-à-vis de l'autorité préfectorale.

Stratégie 3 - Maintenance des ouvrages d'art

Cette stratégie a pour objectif d'assurer la maintenance et donc la sécurité du patrimoine des ouvrages d'art (hors tunnels) selon un ordre de priorité fixé en fonction des indices de gravité.

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Ouvrage d'art (opération n° 1722) : autorisation de programme 12*

L'enveloppe prévue est de 2 200 000 € en investissement et 650 000 € en fonctionnement.

Le patrimoine ouvrages d'art de la Communauté urbaine comprend :

- 641 ouvrages constitués de ponts routiers, passerelles pour piétons et trémies routières,
- 250 ouvrages constitués de murs de soutènement, talus, escaliers et buses.

La mise à niveau de l'état des ouvrages d'art a été engagée en 2008. Elle repose sur les conclusions d'inspections détaillées réglementaires et sur la base de la gestion informatique du patrimoine d'ouvrages d'art (opérations présentant au minimum un indice de gravité de 4 (évolution avancée de la dégradation) et très souvent de 5 (dégradation présentant un danger pour la structure)).

Les prestations réalisées portent essentiellement sur :

- le renforcement de structures en béton armé, béton précontraint métallique, en maçonnerie de béton ou pierre notamment sur les murs de soutènement de l'ouest lyonnais,

- la réfection anticorrosion des ouvrages métalliques tels que le pont de Décines Charpieu en 2010 ou le pont Lafayette à Lyon prévue en 2014,

- la remise en état des joints de dilatation des ponts et passerelles par leur changement total par des joints neufs,
- la réfection totale de l'étanchéité et des enrobés de ponts et trémies routières,
- la mise aux normes des équipements des ouvrages en particulier des garde-corps (nouvelles normes sur les modes doux),
- la réalisation d'ouvrages de moyenne portée pour des raisons de sécurité,
- la politique de maintenance des ouvrages d'art se décline également en section de fonctionnement.

Seront réalisés à ce titre :

- l'enlèvement des tags sur ouvrages,
- la programmation des inspections détaillées réglementaires,
- les petites réparations ponctuelles : changement d'éléments de joints, réparation d'éléments de garde corps, réfection localisée d'enrobé sur ponts et trémies, renforcements localisés sur murs en pierres, etc.

Stratégie 4 - Gérer le patrimoine arboré

Cette stratégie a pour objectif d'assurer la bonne intégration des arbres en ville, de leur plantation à leur entretien, pour s'adapter aux évolutions climatiques.

- *Arbres d'alignement (opération n° 1734) : autorisation de programme 09*

Le budget 2014 est de 1 500 000 €. Le budget de fonctionnement est égal à 3 547 000 €.

Les prestations réalisées dans le cadre de cette opération sont imputées en sections d'investissement et de fonctionnement.

Ce budget correspond selon les années à 10/25 % des arbres plantés sur les voiries et les espaces publics de la Communauté urbaine. La majorité de ces crédits est consacrée à des travaux de renouvellement d'arbres dépérissants, morts ou dangereux, sur des sites où aucun projet de réaménagement plus global n'est envisagé à court ou moyen terme. Ces replantations sont souvent d'ailleurs demandées comme condition par les mairies ou les riverains pour l'acceptation des travaux d'abattage programmés pour des raisons de sécurité. Ces travaux comprennent les terrassements, la fourniture et la plantation des arbres, les travaux de parachèvement, ainsi que, si possible, les réparations de voiries autour des fosses de plantation. Quelques travaux de création qui correspondent à une forte attente locale sont également prévus en plus faible proportion. Enfin une part de ces crédits est consacrée à des études et expertises destinées à préparer la programmation d'investissements de l'année suivante, ainsi qu'à des dépenses de confortement des arbres plantés lors des années n -1 et n -2.

La politique de gestion patrimoniale mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine avec le logiciel DRYADE afin de rationaliser au mieux l'entretien et de prévoir les renouvellements,
- poursuivre la diversification des essences pour mieux répondre aux risques sanitaires et à l'évolution climatique,
- améliorer l'adéquation des essences choisies sur chaque projet pour minimiser l'entretien ultérieur (respect des principes de la Charte de l'arbre).

La politique de maintenance des arbres se décline également en section de fonctionnement dont une grande partie des travaux est programmée grâce aux inventaires de terrains réguliers qui alimentent l'application DRYADE. Seront réalisés à ce titre :

- en priorité, les travaux relevant de la sécurité (tailles et abattages) y compris sur les talus routiers de la Communauté,
- la pérennisation des nouvelles plantations (environ 10 000 sujets/an) après la période de confortement et de parachèvement : arrosage, aération du sol, tuteurage et taille de formation,

- l'entretien des sujets plus âgés : taille et élagage (environ 15 000 sujets/an), traitement sanitaire des parasites et maintien de la propreté du sol,

- les missions d'expertise des arbres à risque.

Stratégie 5 - Assurer l'entretien et la gestion de l'espace public de voirie

Cette stratégie a pour objectif d'assurer l'entretien courant de l'espace public de voirie dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité. Sont concernés les chaussées, les trottoirs ainsi que les espaces publics communautaires.

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Grosses réparations de voirie (opération n° 1626) : autorisations de programme 09 et 21 (via l'opération n° 1895)*

Le budget 2014 est de 15 000 000 € répartis à raison de 14 800 000 € au budget principal et 200 000 € au budget annexe de l'assainissement.

Le patrimoine de voirie communautaire est constitué de 2 762 kilomètres de voiries et 8 337 000 mètres carrés de trottoirs. Les voiries sont hiérarchisées selon 3 classes d'usage et de trafic. Chaque année, 20 % de ce patrimoine sont auscultés permettant d'en connaître l'état de santé.

Une expertise conduite en 2010 a conclu à une dégradation continue des chaussées. Une stratégie de requalification de ce patrimoine a donc été repensée. Le scénario retenu correspond à un objectif de préservation de l'état de santé des voiries communautaire (référence année 2010). Les moyens complémentaires décidés sont affectés prioritairement en fonction de l'état de santé, de la hiérarchisation et secondairement en préservant a minima les enveloppes affectées à chaque commune en 2010.

9 M€ (3 fois 3 M€) supplémentaires ont ainsi été affectés sur la période 2012-2014.

Jusqu'en 2011, ce sont environ 280 000 mètres carrés de chaussées et 7 000 mètres carrés de trottoirs et d'espaces publics qui étaient réparés chaque années répartis en près de 200 chantiers. Dès lors, l'application de cette nouvelle stratégie d'entretien par les subdivisions de voirie assistées du laboratoire permet de doubler les surfaces traitées et de déterminer les choix les plus pertinents de grosses réparations. Des marchés dédiés, pour ce type de prestations, ont été attribués en 2013.

Des indicateurs sont mis en place pour mesurer l'évolution de l'état global du patrimoine avec l'effort financier de la Communauté urbaine. Une évaluation spécifique sera réalisée à l'issue de chaque campagne de grosses réparations afin d'apprécier l'impact de ces crédits supplémentaires.

272 opérations de réfection de chaussées et/ou trottoirs sont programmées.

Stratégie 6 - Sécuriser et réguler les déplacements

Cette stratégie a pour objectif d'adapter et optimiser l'espace public de voirie en l'adaptant aux normes de sécurité et d'accessibilité. Sont concernés le patrimoine de signalisation, le patrimoine de jalonnement et les outils d'information (centrale de mobilité).

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *Sécurité des modes de déplacement (opération n° 1644) : autorisation de programme 11*

L'enveloppe prévue en 2014 est égale à celle de 2013, soit 400 000 €, et doit permettre de sécuriser les sites les plus accidentogènes de l'agglomération.

Cette enveloppe doit permettre d'expertiser les aménagements accidentogènes en vue d'améliorer la sécurité des déplacements, de poursuivre les diagnostics accessibilité alimentant les programmes d'aménagements des opérations de proximité, améliorer la prise en charge de la sécurité et de l'accessibilité des piétons.

La programmation est la suivante :

- études et travaux de sécurité,
 - études de carrefour à feux avant travaux,
 - études et travaux d'accessibilité.
- *Plan de jalonnement (opération n° 1710) : autorisation de programme 11*

Cette opération a, pour vocation, de financer les études et les travaux de jalonnement de proximité en complément de l'opération individualisée jalonnement de pôles stratégiques de l'agglomération.

Comme en 2013, cette opération s'élève à 200 000 €.

La programmation est la suivante :

- études : selon les demandes de proximité ou accompagnement des nouvelles opérations d'aménagement,
 - travaux : déploiement de nouvelles mentions de jalonnement lors de création d'équipements.
- *Matériels de gestion de la circulation (opération n° 1704) : autorisation de programme 11*

Cette opération a pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine d'équipements dynamiques de la circulation (contrôleurs de feux, synthèse vocale, bornes, équipements divers).

L'enveloppe en crédits d'investissement est maintenue à 2 570 000 € et les crédits de fonctionnement s'élèvent à 4 514 600 € en dépenses et 332 000 € en recettes.

Ce budget d'investissement permettra de terminer le renouvellement accéléré des sources lumineuses à incandescence ou basse tension, par des kits à diode engagés il y a 3 ans. Cet investissement débuté en 2011 engendrera, à terme, une économie sur les consommations d'énergie (- 47 % d'énergie toutes lanternes confondues soit - 80 000 €/an), et une minoration des prestations de maintenance associées : relamping (- 100 000 €/an), contrôles périodiques (- 96 000 €/an). L'amortissement de cette opération est estimé à 6,5 ans.

Les marges de manœuvre progressivement dégagées sur le fonctionnement permettent dorénavant et déjà de faire face à l'accroissement très sensible du besoin de renouvellement des contrôleurs de carrefours à feux. L'équipement des carrefours ayant connu une forte accélération, il y a 10 ans, ceux-ci vont progressivement avoir besoin d'être renouvelés chaque année en nombre plus important.

La programmation 2014 est la suivante :

- rénovation de carrefours à feux : 5,
 - création de carrefours à feux : 3,
 - fourniture de matériels feux (dont campagne kits à diodes),
 - rénovation des bornes : 4,
 - évolution gestion et maintenance assistées par ordinateur,
 - mise en conformité des carrefours à feux,
 - équipement de synthèses vocales.
- *Système de régulation (opération n° 1656) : autorisation de programme 11*

Les crédits affectés à cette opération doivent concourir :

- au raccordement des carrefours à feux dans le but de réguler en temps réel le trafic et d'effectuer une supervision technique des équipements, à travers notamment le développement d'une technologie général packet radio service (GPRS) favorisant le raccordement des contrôleurs les plus éloignés,

- au déploiement de panneaux à messages variables en proposant particulièrement des modèles plus petits et plus urbains (suite à la première installation testée en 2011),
- à l'équipement de boucles de comptage pour, au-delà de la macro-régulation, animer les tronçons web Onlymoov et alimenter l'observatoire des déplacements par enquête cordon permanente,
- à l'évolution logicielle du PC CRITER pour développer de nouvelles fonctionnalités afin d'améliorer en permanence le service rendu aux usagers.

L'enveloppe en crédits d'investissement est de 1 300 000 € pour maintenir l'effort de raccordement des équipements de terrains nécessaires à un bon niveau de service rendu. L'enveloppe de fonctionnement est de 980 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes affecté à la maintenance logicielle et matérielle de ce patrimoine de plus en plus étendu.

Stratégie 7 - Aménager le domaine public, conformément aux priorités de chaque territoire

Cette stratégie a pour objectif d'aménager l'espace public pour améliorer le cadre de vie, le confort et la sécurité de tous les usagers dans un souci de développement durable.

Il peut ainsi s'agir d'améliorer l'accessibilité et de développer les modes doux, après la mise en sécurité du domaine, la pacification du trafic automobile et la sécurité piétonne au droit d'équipements publics.

Les opérations réalisées, ainsi que les acquisitions foncières et les démolitions de voirie subséquentes, découlent principalement des priorités fixées par les maires et secondairement des besoins de la direction de la propreté en matière d'aménagement des espaces de collecte d'ordures ménagères.

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- Actions de proximité territoriale (opération n° 1650) : autorisations de programme 09 et 21 (via l'opération n° 1895)

L'enveloppe 2014 est de 16 300 000 € répartis à hauteur de 15 500 000 € au budget principal, 800 000 € au budget annexe de l'assainissement et 800 000 € en recettes au budget principal.

Cette enveloppe permet en particulier de financer :

- des aménagements de voirie et d'espaces publics communautaires,
- des travaux consécutifs aux permis de construire,
- les travaux d'aménagements liés aux arrêtés de police,
- des acquisitions de mobilier urbain en premier investissement,
- des arbres d'alignement en premier investissement,
- des carrefours à feux en premier investissement,
- les travaux pour compte de tiers tels que les entrées charretières ou bornes de protection du stationnement (travaux compensés par une recette équivalente),
- les études d'aménagement, plans de recollement, levés topographiques.

Chaque année, 150 à 200 aménagements de proximité et plus de 200 travaux pour compte de tiers sont ainsi réalisés.

- Fonds d'initiative communale (opération n° 1728) : autorisations de programme 09 et 21 (via l'opération n° 1895)

L'enveloppe à individualiser est de 5 896 000 € en dépenses ventilés à hauteur de 5 646 000 € au budget principal et 250 000 € au budget annexe de l'assainissement et 700 000 € en recettes.

Les aménagements réalisés à l'aide de cette enveloppe sont à l'initiative des maires. Chaque année, 150 à 200 aménagements sont ainsi réalisés.

Les communes peuvent financer un doublement du fonds d'initiative communale (FIC), pour la réalisation d'un équipement, en application des dispositions de l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales modifié.

Au vu des résultats 2012/2013 et des élections municipales en mars 2014, la direction de la voirie a choisi de prévoir, dans la préparation budgétaire, les dépenses et recettes correspondantes, soit 700 000 €. (987 000 en 2013).

- Démolitions de voirie (opération n° 1620) : autorisation de programme 09

Le montant à individualiser en 2014 est identique à celui individualisé en 2013, soit 400 000 €. A la demande de la direction de la voirie, il finance les démolitions, par la direction de la logistique et des bâtiments, de constructions présentes sur les terrains acquis pour les aménagements de voirie.

- Aménagement de sécurité pour la collecte des ordures ménagères (opération n° 1638) : autorisation de programme 09

Le montant à individualiser en 2014 est identique à celui individualisé en 2013 soit 150 000 €. A la demande de la direction de la propreté, il finance la réalisation, par la direction de la voirie, d'aménagements permettant l'amélioration et la sécurisation de la collecte des ordures ménagères.

- Acquisitions foncières (opération n° 1632) : autorisation de programme 09

Le montant à individualiser en 2014 est de 1 000 000 €. A la demande de la direction de la voirie, il finance les acquisitions foncières, par la direction du foncier et de l'immobilier, de terrains et immeubles nécessaires aux aménagements de voirie dans le cadre des opérations globalisées.

Des travaux induits par les acquisitions foncières peuvent entraîner des dépenses en section de fonctionnement pour des réfections de clôtures, murs de clôture et haies notamment.

Stratégie 8 - Assistance fonctionnelle et moyens généraux

Cette stratégie n'est pas une stratégie à part entière mais regroupe les opérations de fonctionnement et d'investissement consacrées aux moyens généraux nécessaires à la direction de la voirie pour travailler tout au long de l'exercice budgétaire.

- Matériels techniques de voirie (opération n° 1740) : autorisation de programme 09

L'enveloppe prévue pour 2014 est de 100 000 €.

Cette enveloppe sera utilisée pour l'achat d'outillages utilisés par le personnel de la voirie tels que marteaux-piqueurs, tronçonneuses, perforateurs, carotteuses, fraiseuses au sol, etc.

- Poids lourds divers services (opération n° 1746) : autorisation de programme 09

L'enveloppe prévue pour 2014 est de 80 000 €.

Il n'est pas prévu d'acquisition de poids lourds en 2014 mais des aménagements.

Sur cette opération sont également inscrits les crédits dédiés aux mouvements d'ordre pour les avances sur marchés, à hauteur de 1,5 M€ en dépenses et recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation totale des autorisations de programme globales suivantes :

a) - P08 - Transports urbains : 750 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- n° 0P08O2893 : réfection des itinéraires de transports en commun répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 450 000 €,

. 2015 : 300 000 €.

b) - P09 - Création, aménagement et entretien de voirie : 45 245 532 € TTC en dépenses et 5 771 340 € en recettes à la charge du budget principal et 130 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement sur les opérations suivantes :

- n° 0P09O2899 : aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) :

- 3 119 532 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 1 871 719 €,

. 2015 : 1 247 813 €,

- 2 771 340 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 1 000 000 €,

. 2015 : 1 500 000 €,

. 2016 : 271 340 €,

- n° 2P09O2899 : aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) :

- 130 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 78 000 €,

. 2015 : 52 000 €,

- n° 0P09O1614 - modes doux :

- 1 450 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 870 000 €,

. 2015 : 580 000 €,

- n° 0P09O1620 démolitions de voirie :

- 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 320 000 €,

. 2015 : 80 000 €,

- n° 0P09O1626 - grosses réparations de voirie :

- 14 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 8 880 000 €,

. 2015 : 5 920 000 €,

- n° 0P09O1632 - acquisitions foncières :

- 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 800 000 €,

. 2015 : 200 000 €,

- n° 0P09O1638 - aménagements de sécurité pour la collecte des ordures ménagères :

- 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 90 000 €,

. 2015 : 60 000 €,

- n° 0P09O1650 - actions de proximité territoriale :

- 15 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 9 300 000 €,

. 2015 : 6 200 000 €,

- 800 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 500 000 €,

. 2015 : 300 000 €,

- n° 0P09O1728 - fonds d'initiative communal :

- 5 646 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 3 387 600 €,

. 2015 : 2 258 400 €,

- 700 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 700 000 €,

- n° 0P09O1734 - arbres d'alignement :

- 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 1 200 000 €,

. 2015 : 300 000 €,

- n° 0P09O1740 - matériel technique de voirie :

- 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 60 000 €,

. 2015 : 40 000 €,

- n° 0P09O1746 - poids lourds divers services :

- 80 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 48 000 €,

. 2015 : 32 000 €,

- 1 500 000 € TTC au titre des opérations d'ordre en dépenses et recettes à la charge du budget principal,

c) - P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie : 4 470 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :

- n° 0P11O1644 - sécurité des modes de déplacement :

- 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 240 000 €,

. 2015 : 160 000 €,

- n° 0P11O1656 - système de régulation :

- 1 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 780 000 €,

. 2015 : 520 000 €,

- n° 0P11O1704 - matériel de gestion de la circulation :

- 2 570 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 2 056 000 €,

. 2015 : 514 000 €,

- n° 0P11O1710 - plan de jalonnement :

- 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 120 000 €,

. 2015 : 80 000 €,

d) - P12 - Ouvrages d'art et tunnels : 4 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :

- n° 0P12O1722 - ouvrages d'art :

- 2 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 1 320 000 €,

. 2015 : 880 000 €,

- n° 0P12O2100 - expertise génie civil et programme GER pour tunnels en régie :

- 2 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 1 320 000 €,

. 2015 : 880 000 €,

e) - P21 - Eaux pluviales et ruissellements : 1 300 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération suivante :

- n° 2P21O1895 - pluviales sur opérations de voirie :

- 1 300 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2014 : 780 000 €,

. 2015 : 520 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.